

Les nouvelles ambitions spatiales de l'OTAN

Béatrice HAINAUT

► Points clés

- L'OTAN célèbre en 2024 ses 75 années d'existence. Sa pérennité tient en partie de sa capacité à s'adapter au contexte international. La guerre en Ukraine a renforcé sa légitimité et son attractivité.
- L'utilisation massive des applications spatiales en Ukraine pose la question du rôle de l'Alliance atlantique dans la mise à disposition de données et de services spatiaux à ses États membres. Elle ne dispose pas de capacités spatiales en propre, mais sa posture de dissuasion inclut l'espace.
- En se dotant d'un solide corpus documentaire, de centres dédiés à l'espace et d'un accès à des capacités nationales, l'Alliance cherche à mettre en œuvre sa vision de l'espace comme milieu d'opérations.
- Le milieu d'opérations vise l'intégration et l'interopérabilité des moyens spatiaux des différents États membres. Pour le moment, il s'agit essentiellement de capacités américaines.
- L'ambition spatiale otanienne pose aux États la question de la mobilisation de moyens financiers et humains. Par ailleurs, une coopération plus approfondie entre l'OTAN et l'UE permettrait *a priori* de mutualiser les efforts.

Introduction

Le 24 février 2022, une heure avant l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une attaque cyber mettait hors d'usage les terminaux de communication de l'armée ukrainienne utilisant le réseau satellitaire commercial américain Via-Sat KA-SAT. Certains États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) ont également été les victimes collatérales de cette action offensive. Cette guerre a pu être qualifiée par certains de « première guerre spatiale bilatérale¹ » au regard des nombreuses applications spatiales qui y ont été mobilisées.

À la suite de l'attaque cyber, près de 9 000 abonnés du service satellitaire haut débit NordNet en France ont été touchés mais également plus de 10 000 abonnés de BigBlu en Allemagne, France, Hongrie, Grèce, Italie et Pologne. Enfin, l'entreprise allemande d'énergie Enercon a constaté l'indisponibilité de l'accès à la surveillance et au contrôle de ses 5 800 éoliennes, gérées par un système reposant sur le réseau KA-SAT². L'attaque a porté sur les terminaux et non sur le satellite lui-même ou sur les stations au sol. Elle a été attribuée par l'OTAN et l'Union européenne (UE) à la Russie le 10 mai 2022. Cet événement appelle deux conclusions. Tout d'abord, celle de la dépendance des sociétés et des armées occidentales aux applications spatiales. Puis, celle de la prise en compte de ces vulnérabilités par les adversaires potentiels. La suite des événements a confirmé le rôle central des applications spatiales pour les deux belligérants dans la planification et la conduite de la guerre.

Malgré un rôle limité dans cette guerre, l'OTAN est de nouveau perçue comme une organisation légitime et attractive³. C'est une alliance défensive et dissuasive. La crédibilité de la dissuasion de l'OTAN repose sur trois piliers⁴, que l'on peut décliner au domaine spatial : *ability* (les capacités, leur résilience et leur distribution entre les États membres), *readiness* (bonne connaissance de la situation spatiale, mais l'Alliance manque de planification et d'entraînement) et *willingness* (la volonté politique). La guerre d'Ukraine questionne le rôle du domaine spatial dans la posture de dissuasion et de défense de l'Alliance. Ses ambitions spatiales, bien qu'antérieures à cette guerre, ont été réaffirmées par ses membres. Néanmoins, les défis sont nombreux.

1. Traduction de l'auteure (« the first two-sided space war ») in D. T. Burbach, « Early Lessons from the Russia-Ukraine War as Space Conflict », Atlantic Council, 30 août 2022, disponible sur : www.atlanticcouncil.org.

2. « The War in Ukraine from a Space Cybersecurity Perspective », *Report*, n° 84, European Space Policy Institute (ESPI), 2022.

3. A. Zima, « NATO and the War in Ukraine. Limited Role but Reinforced Legitimacy? », *Research Paper*, Irsem, août 2023.

4. Conférence académique de l'OTAN, Bertinoro, 2023.

Être en capacité de faire (*ability*)

La production d'un corpus documentaire vers la mise en œuvre de l'espace comme milieu d'opérations

L'OTAN se dote peu à peu d'un solide corpus documentaire permettant de progresser vers la mise en œuvre de l'espace comme milieu opérationnel : concept d'opération, plan d'entraînement, cadre pour le partage d'information, énoncé de besoins capacitaires, doctrine, concept d'emploi, etc. L'organisation publie par ailleurs sa première politique spatiale globale⁵ en 2019, rendue publique en janvier 2022. Elle décrit l'espace comme un milieu important pour la sécurité et la prospérité de l'Alliance. Elle reconnaît qu'il est facteur d'opportunités nouvelles mais également de risques et de menaces. Elle met notamment en avant le fait que les capacités spatiales des Alliés « pourraient devenir une cible hautement prioritaire » pour des adversaires potentiels. Jusqu'ici limité au soutien aux opérations, l'espace est désormais pris en compte de manière systématique dans l'ensemble des travaux de l'organisation (planification opérationnelle, entraînement et exercice, interopérabilité, communication stratégique, etc.). Néanmoins, la politique spatiale réaffirme que l'Alliance atlantique n'a pas vocation à devenir un « acteur autonome dans le milieu spatial » et, de ce fait, ne mettra pas au point « des capacités spatiales qui lui sont propres ».

Dans cette logique, l'OTAN reconnaît la même année l'espace comme « milieu d'opérations ». Cette labellisation n'est cependant pas définie précisément même si elle rend compte de la volonté générale de réaliser l'intégration et l'interopérabilité des moyens spatiaux des différents États membres⁶. Cette terminologie a suscité de vives réactions de la part de la Russie, considérant que cela ouvrirait la voie à une arsenalisation de l'espace⁷, et alimentait le dilemme de sécurité⁸. La qualification de « milieu d'opérations » a pu être confondue⁹ avec celle de *warfighting domain* utilisée au sein de la doctrine de l'US Space Force¹⁰, mais n'ayant *a priori* pas les mêmes implications. Le secrétaire général de l'OTAN

L'espace : un milieu important pour la sécurité et la prospérité de l'Alliance

5. « Politique spatiale globale de l'OTAN », janvier 2022, disponible sur : www.nato.int.

6. A. Stickings, « Space as an Operational Domain: What Next for NATO? », *RUSI Newsbrief*, RUSI, octobre 2020.

7. H. Ellyatt, « Putin Fears the US and NATO Are Militarizing Space and Russia Is Right to Worry, Experts Say », *CNBC*, 5 décembre 2019, disponible sur : www.cnn.com.

8. « Le dilemme de sécurité est un effet de l'anarchie dans la théorie du réalisme classique. Il désigne le fait que toute tentative d'un État de prendre des mesures pour se défendre risque d'être interprétée comme une menace potentielle par d'autres États, qui se voient obligés à leur tour, de s'armer pour se défendre contre cette menace anticipée, créant ainsi un cercle vicieux de défense et de contre-défense, et donc un dilemme apparemment insoluble : comment assurer sa survie sans éveiller automatiquement les craintes des autres et provoquer ainsi une course aux armements ? » Lire A. MacLeaod et D. O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales*, Québec, Athéna Éditions, 2010, p. 85.

9. Ou la confusion peut également être à dessein entretenue par les détracteurs de l'Alliance tels que la Russie.

10. « Spacepower: Doctrine for Space Forces », Washington, D.C., Space Capstone Publication, 2020, disponible sur : www.spaceforce.mil.

a d'ailleurs précisé que l'Alliance n'avait pas l'intention d' « arsenaliser » l'espace¹¹. De ce fait, l'existence de capacités au sein des États membres, leur mise à disposition et donc leur disponibilité ainsi que leur interopérabilité sont au cœur des réflexions de l'OTAN.

La question des capacités

Télécommunications spatiales (SATCOM)

Par le passé, l'Alliance disposait en propre de capacités satellitaires de communications¹². Depuis 2005, l'organisation se fournit en services SATCOM militaires auprès de la France (SYRACUSE), l'Italie (SICRAL), le Royaume-Uni (SKYNET) et les États-Unis (WGS). En vertu d'un nouvel accord conclu en 2020, et pour un montant d'un milliard d'euros, les mêmes États s'engagent à fournir pour les quinze prochaines années des services SATCOM issus de leurs programmes militaires respectifs. C'est l'Agence d'information et de communication de l'OTAN (NCIA) qui se charge d'exploiter la capacité SATCOM au profit de ses membres.

Surveillance de l'espace

Dans une volonté de diversification de ses capacités spatiales, l'OTAN a accepté l'offre du Luxembourg, qui a pour but de développer un moyen de connaissance de la situation spatiale. Ce projet a été baptisé 3SAS pour Strategic Space Situational Awareness System ou « système de connaissance stratégique de la situation spatiale ». Il est financé à hauteur de 6,7 millions d'euros par le Grand-duché, sans que le budget commun de l'OTAN n'ait été sollicité pour cela. Il est difficile aujourd'hui d'avoir une idée précise du contenu de cette initiative, et de savoir quels États en feront partie.

Renseignement d'origine spatiale (ISR)

Par ailleurs, dans son objectif de renforcer l'accès aux capacités, l'OTAN souhaite mettre en place avec l'aide de 18 autres États membres de l'Alliance¹³, l'Alliance Persistent Surveillance from Space (APSS) ou « capacité alliée de surveillance permanente depuis l'espace¹⁴ ». Elle permet d'investir le champ des capacités issues de l'Intelligence,

11. M. Banks, « NATO Names Space as an “Operational Domain”, But Without Plans to Weaponize It », *Defense News*, 20 novembre 2019.

12. « Au total, huit satellites ont été lancés, tous sous le nom de code “NATO”. Le premier satellite de l'OTAN a été lancé le 20 mars 1970 depuis le cap Kennedy, aux États-Unis. Les deux derniers satellites, NATO IVA et NATO IVB, ont été lancés respectivement en 1991 et 1993. Au début des années 2000, l'OTAN a décidé de remplacer ces satellites par un nouveau programme appelé SATCOM 2000. Au lieu de posséder et d'exploiter ses propres satellites, l'OTAN aurait un accès direct aux satellites de communication nationaux de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni. » Lire « Defence and Deterrence – NATO, We Have Lift Off! », OTAN, disponible sur : www.nato.int.

13. À ce stade, seule une Lettre d'intention (LoI) a été signée par ces 18 nations. Cela ne confirme en rien leur participation à l'APSS qui dépendra de la signature du Mémorandum d'entente (MOU) en marge du sommet de l'OTAN à Washington qui se tiendra en juillet 2024. Il s'agit des nations suivantes : Belgique, Bulgarie, Canada, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Roumanie, Espagne, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis, Suède.

14. Lancée en février 2023, cette nouvelle initiative est pilotée essentiellement par la NCIA, secondée par le Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE) et le siège de l'OTAN.

Surveillance and Reconnaissance (ISR). L'objectif est de créer une « constellation virtuelle » appelée Aquila¹⁵ qui prendra la forme d'une plateforme commune (*data-centric initiative*¹⁶) permettant la collecte, le partage et l'analyse des données spatiales nationales et commerciales. Ce projet a bénéficié d'un important financement de départ de la part du Luxembourg, de l'ordre de 16,5 millions d'euros¹⁷. Cet État, jusqu'ici essentiellement actif dans le domaine des télécommunications, cherche à diversifier ses investissements spatiaux et à élargir ses compétences. Toutes les nations otaniennes sont appelées à participer sous la forme de données et/ou de financements.

Innovation et R&D

De plus, depuis 2021, l'OTAN bénéficie d'un dispositif appelé DIANA pour NATO's Defence Innovation Accelerator for the North Atlantic ou « accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord ». Ce dernier consiste à aider des acteurs de l'innovation à développer des technologies *deep tech* à double usage¹⁸ dans le but de répondre à un problème critique de défense et de sécurité. Ce programme se focalise sur les technologies émergentes et de rupture, et compte se saisir de problèmes critiques dans des domaines variés tels que l'intelligence artificielle (IA), les systèmes autonomes, les technologies quantiques, les biotechnologies ou encore l'espace¹⁹.

Être prêt à faire (*readiness*)

La mise en place de centres dédiés à l'espace

Le centre spatial de Ramstein en Allemagne

Pour mettre en œuvre ces différentes initiatives, l'OTAN a créé en 2020 un Centre spatial au Commandement aérien allié de Ramstein (Allemagne). Il a pour objectif de coordonner les activités spatiales des États de l'Alliance, soutenir les activités et les opérations de l'OTAN, aider à la protection des infrastructures spatiales par le partage d'informations sur les menaces potentielles, et enfin fusionner les données spatiales reçues des États pour les disséminer ensuite selon le besoin (imagerie, navigation, alerte avancée)²⁰. Ce centre est censé fonctionner sept jours sur sept, 24 heures sur 24 à partir de 2026.

15. « Seize alliés, rejoints par la Finlande et la Suède, lancent le plus grand projet spatial de l'histoire de l'OTAN », OTAN, février 2023, disponible sur : www.nato.int.

16. « Alliance Persistent Surveillance from Space (APSS) », OTAN, février 2023, disponible sur : www.nato.int.

17. *Ibid.*

18. Désigne les innovations technologiques de rupture, principalement axées sur des marchés commerciaux mais pouvant également avoir des applications dans le secteur de la défense et de la sécurité. « Accélérateur d'innovation de défense pour l'Atlantique Nord (DIANA) », OTAN, septembre 2023, disponible sur : www.nato.int.

19. *Ibid.*

20. « We Coordinate NATO Space Matters », OTAN, disponible sur : <https://ac.nato.int>.

Le centre d'excellence de Toulouse en France

Le Centre d'excellence de l'OTAN pour l'espace²¹ (NATO Space Center of Excellence – CoE), situé à Toulouse, en France a également été créé. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une entité de l'OTAN, mais il a reçu une accréditation de la part de l'Alliance pour contribuer à ses travaux. Il s'agit du 29^e centre d'excellence de l'OTAN « qui sont des organismes militaires internationaux servant à former des responsables et des spécialistes de pays membres de l'OTAN ou de pays partenaires. Ils contribuent à l'élaboration des doctrines, évaluent les enseignements tirés, améliorent l'interopérabilité et les capacités, testent et valident les concepts par l'expérimentation. Ils font profiter l'Alliance d'une expertise et soutiennent la transformation de l'OTAN, sans pour autant dupliquer les moyens, les ressources et les capacités déjà disponibles au sein de l'organisation.²² » Le Space CoE a attiré de nombreux États souhaitant y être présents par le positionnement de

Les nations partenaires se doivent à présent de dépasser le stade des déclarations d'intentions,

personnel²³. Les États-Unis, dès l'origine impliqués dans tous les travaux du CoE, ont fait part de leur volonté d'y envoyer un représentant. Les États déjà présents ne semblent pas avoir, pour le moment, d'orientations stratégiques spécifiques à défendre²⁴. Pour la majorité, l'objectif est avant tout de pouvoir se former au domaine spatial et prendre part aux discussions sur le sujet. Pour l'Allemagne qui obtient le poste de directeur adjoint du

Space CoE, il s'agit d'y exercer son influence²⁵ (le poste de directeur revenant à un Français). La France, quant à elle, devra tirer parti de cette présence sur son sol. Par exemple, elle pourrait influencer la doctrine spatiale de l'OTAN dans le sens de la doctrine interarmées nationale datant de 2022. La validation de la doctrine otanienne devra faire l'objet d'un consensus entre tous les membres.

L'OTAN est actuellement dans sa phase 3 sur 5 de son *space implementation plan* qui a débuté en 2021, et qui doit s'achever en 2026. Ce plan d'action méthodique qui, schématiquement, accomplit une phase par an, semble ralentir aujourd'hui. Un « principe de réalité »²⁶ s'impose désormais aux nations partenaires. En effet, elles se doivent à présent de dépasser le stade des déclarations d'intentions, et de contribuer en ressources humaines et financières.

21. Site du NATO Space Center of Excellence, disponible sur : www.space-coe.org.

22. « Les centres d'excellence », février 2024, disponible sur : www.nato.int.

23. Quatorze États dont la Belgique, la République tchèque, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, l'Espagne, la Turquie, la Grande-Bretagne et la République de Macédoine du Nord.

24. Entretien au Centre d'excellence de l'OTAN pour l'espace, janvier 2024.

25. *Ibid.*

26. Entretien au ministère des Armées, janvier 2024.

La soutenabilité de la montée en puissance de l'OTAN sur le sujet spatial

Au vu de ces développements, la prise en compte du milieu spatial par l'OTAN semble réelle. Cela nécessite, outre l'engagement financier, un effort soutenu de la part des États en termes de ressources humaines. Or, nombre d'entre eux²⁷ sont également en montée en puissance nationale sur le sujet. Les ressources humaines dans ce domaine sont rares car pointues, et captées par le secteur privé proposant des rémunérations attractives. Dans ce contexte, la volonté de l'OTAN de se faire le forum d'une communauté spatiale rassemblant militaires, universitaires, acteurs commerciaux et industriels peut pallier cette contrainte. Les nations ont contracté un certain nombre d'engagements. Elles doivent fournir du personnel au Centre d'excellence de Toulouse, qui est attractif car il vise à développer la culture spatiale²⁸.

Elles doivent également armer en ressources humaines le Centre spatial de Ramstein qui, lui, requiert du personnel déjà formé. Il sera, à terme, coûteux en personnel car son ambition est de fonctionner en permanence. Cet objectif peut être questionné dans la mesure où la plupart des autres centres d'opérations « Espace » nationaux ne fonctionnent pas en continu.

Enfin, la multiplication des initiatives : centre spatial, centre d'excellence, APSS ou encore 3SAS, ne donnent pas une vision d'ensemble claire et cohérente de la politique otanienne en la matière. Il semble que ces entités interagissent peu entre elles²⁹.

Volonté de l'OTAN de se faire le forum d'une communauté spatiale rassemblant militaires, universitaires, acteurs commerciaux et industriels

Vouloir faire (political willingness)

Le positionnement de la France

Si les nations semblent d'accord sur le fait que l'OTAN investisse pleinement le domaine spatial, peu d'entre elles développent une vision précise sur le sujet. Même si tous les États membres utilisent l'espace à des degrés différents, peu ont une réelle connaissance du milieu. L'urgence pour ces derniers est avant tout de s'acculturer au domaine, avant de développer, éventuellement, une position nationale.

Rédigée avant l'élaboration de la politique spatiale globale de l'OTAN, et avant la création du CoE, la Stratégie spatiale de défense (SSD) de la France de 2019 apporte peu d'éléments sur le volet OTAN. Or, il semble nécessaire pour la France de définir son niveau

27. À l'instar de la France, de l'Allemagne, de l'Italie ou encore de l'Espagne qui ont créé des entités spécifiques dédiées à l'espace, rattachées ou non à leurs armées de l'Air respectives.

28. Entretien au Centre d'excellence de l'OTAN pour l'espace, janvier 2024.

29. Entretien au ministère des Armées, janvier 2024.

d'ambition, en cohérence avec ses propres objectifs nationaux, européens, et au titre de sa coopération bilatérale avec les États-Unis. Pour le moment, la France est dans une phase de réflexion. Ses choix devront tirer parti de la montée en puissance de l'OTAN afin de servir les intérêts français. Concernant la surveillance depuis l'espace (APSS) par exemple, quelle sera la contribution de la France ? Et celle de l'UE ? Si la France décide de ne pas y contribuer ou d'y contribuer *a minima*, les opérateurs commerciaux américains pourraient en être les principaux bénéficiaires³⁰. De la même manière, en termes de capacités et de formation, la duplication sera l'ennemi de l'optimisation. De ce fait, il pourrait être bénéfique, par exemple, d'opérer des « transferts fonctionnels » vers l'OTAN, en définissant les « lignes rouges ». Cela pourrait consister à définir les capacités souveraines inaliénables, comme celles qui relèvent de la « défense active », et donc des moyens d'action dans l'espace, ou encore, les prérogatives nationales telles que celle de l'attribution des attaques. Il faut souligner par ailleurs que la disponibilité des capacités spatiales de l'OTAN se limite aujourd'hui essentiellement à celle des capacités spatiales américaines.

Une coopération renforcée entre l'OTAN et l'UE est-elle envisageable ?

L'UE est considérée aujourd'hui comme un acteur spatial crédible par l'OTAN (capacités diverses³¹, stratégie spatiale). Les différentes publications de l'Alliance soulignent l'importance de la coopération entre les deux entités, surtout au lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. L'UE est présentée comme un « partenaire incontournable et sans équivalent³² ». La déclinaison au domaine spatial apparaît notamment au sein de la déclaration conjointe sur la coopération entre l'UE et l'OTAN en date du 10 janvier 2023, au sein de laquelle l'espace constitue un sujet prioritaire de coopération³³. De plus, dans ses conclusions sur la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense, le Conseil de l'UE « réaffirme qu'il est nécessaire de renforcer, d'approfondir et d'étendre encore la coopération avec l'OTAN dans le domaine de l'espace³⁴ ».

D'aucuns considèrent que les capacités européennes pourraient constituer un « NATO back-up system³⁵ ». Or, parmi les 32 États que compte l'Alliance atlantique, 23 sont membres de l'UE et 7 autres sont situés en Europe. Les capacités de l'UE pourraient alors profiter aux acteurs spatiaux tels que les États-Unis, le Canada, la Norvège ou le Royaume-Uni. Le partage des capacités existe déjà mais connaît ses limites. Le bât blesse notamment en termes d'échanges d'informations classifiées. À cet égard, la Turquie fait

30. Entretien au ministère des Armées, janvier 2024.

31. Outre Galileo (navigation) et Copernicus (imagerie), l'UE développe une constellation de connectivité IRIS² et un service de surveillance de l'espace avec l'EUSST (European Union Space Surveillance and Tracking).

32. « Concept stratégique 2022 de l'OTAN », 29 juin 2022, Madrid, p. 10, disponible sur : www.nato.int.

33. « Déclaration conjointe sur la coopération entre l'UE et l'OTAN », 10 janvier 2023, disponible sur : www.consilium.europa.eu.

34. « Conclusions du Conseil sur la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense », Bruxelles, 13 novembre 2023, disponible sur : <https://data.consilium.europa.eu>.

35. Conférence académique de l'OTAN 2023, Bertinoro, Italie.

systématiquement obstacle à toute coopération entre l'OTAN et l'UE³⁶. La mise en œuvre d'un partenariat institutionnel devient donc complexe. Dans les discours néanmoins, les acteurs de l'UE et de l'OTAN appellent à davantage de coopération. Celle-ci à défaut de se développer – pour le moment – dans les capacités sécurisées (car cryptées) de Galileo³⁷ par exemple, pourrait *a minima* porter sur la compréhension commune des menaces spatiales.

Les deux organisations ont déjà pour ambition de mener ce travail en interne³⁸. Cette coopération pourrait s'inspirer d'autres actions. Par exemple, un groupe de travail OTAN-UE a été mis en place début 2023 sur la résilience des infrastructures critiques, dont les infrastructures spatiales font partie³⁹. Il a rendu son rapport en juin 2023. Cette initiative peut constituer un modèle pour les futures discussions bilatérales OTAN-UE propres au domaine spatial. Une évaluation commune de la menace spatiale serait le prélude nécessaire à l'élaboration des réactions potentielles de l'OTAN face à une attaque spatiale contre un de ses membres. *In fine*, cela pourrait aboutir sur la définition des attaques vers, depuis ou dans l'espace qui pourraient mener au déclenchement de l'Article 5⁴⁰ :

« Nous considérons que les attaques en direction de l'espace, en provenance de l'espace, ou dans l'espace représentent un réel défi pour la sécurité de l'Alliance, dont l'impact pourrait menacer la prospérité, la sécurité et la stabilité des pays et de la zone euro-atlantique, et qu'elles pourraient avoir sur les sociétés modernes un effet tout aussi dommageable que celui d'une attaque conventionnelle. De telles attaques pourraient conduire à l'invocation de l'article 5. Il reviendrait au Conseil de l'Atlantique Nord de décider, au cas par cas, des circonstances d'une invocation de l'article 5. »⁴¹

L'UE : un
« partenaire
incontournable et
sans équivalent »

36. Ces blocages récurrents sont le fait de la relation entre la Turquie et Chypre. Chypre étant membre de l'UE mais non de l'OTAN. « Les autorités turques veulent avoir la garantie que l'Union européenne ne pourra pas bénéficier d'un accès automatique aux moyens de l'OTAN pour une opération qui n'aurait pas l'aval de tous les membres de l'Alliance. À cela s'ajoute que Chypre n'a pas d'accord de sécurité avec l'OTAN sur l'échange de documents classifiés, mais, en dépit de l'opposition de la Turquie, elle participe aux sommets officiels OTAN-UE. » Lire A. Zima, *L'OTAN*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2023.

37. Par l'intermédiaire de l'OTAN, certains États membres pourraient avoir accès au service sécurisé de Galileo, comme complément au GPS américain. On pense notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni. Ce dernier avait été exclu du volet sécurisé de Galileo suite au Brexit.

38. En effet, dans la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense, l'Union ambitionne de réaliser une analyse annuelle et classifiée des menaces spatiales. Lire Conseil de l'Union européenne, « Espace : le Conseil approuve des conclusions sur la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense », novembre 2023, disponible sur : www.consilium.europa.eu.

39. *EU-NATO Task Force on the Resilience of Critical Infrastructure – Final Assessment Report*, juin 2023, disponible sur : www.nato.int.

40. L'article 5 stipule que si un pays de l'OTAN est victime d'une attaque armée, chaque membre de l'Alliance considérera cet acte de violence comme une attaque armée dirigée contre l'ensemble des membres et prendra les mesures qu'il jugera nécessaires pour venir en aide au pays attaqué. Cf. « Défense collective – Article 5 », juillet 2023, disponible sur : www.nato.int.

41. « Communiqué du sommet de Bruxelles », Bruxelles, 14 juin 2021, disponible sur : www.nato.int.

La notion de cas par cas ouvre le champ des possibles et permet à l'Alliance de ne pas s'enfermer dans une définition précise, qui irait à l'encontre du principe même de la dissuasion. Cette évaluation commune de la menace répondrait également à la volonté de l'UE de progresser sur le contenu à donner à la clause d'assistance mutuelle (article 42, paragraphe 7 du traité de l'UE) appliquée à l'espace. En effet, le Conseil de l'UE a reconnu la possible invocation de cette clause en cas d'attaques relevant du domaine spatial :

« [Le Conseil de l'UE] souligne que les attaques relevant du domaine spatial pourraient s'apparenter à une agression armée contre un ou plusieurs États membres sur leur territoire et constituer ainsi un motif pour invoquer l'article 42, paragraphe 7, du traité sur l'Union européenne. »⁴²

Conclusion

Malgré quelques hésitations nationales⁴³, il semble indéniable aujourd'hui que l'OTAN se constitue en acteur spatial au service de ses États membres. Le spectre d'un engagement majeur implique de pousser plus loin la réflexion de la place de la France et de l'Europe dans le dispositif général. La montée en puissance de l'OTAN sur l'espace devra alors se réaliser de manière cohérente avec la montée en puissance nationale et européenne. Le prochain sommet de l'OTAN à Washington en juillet 2024 pourrait donner lieu à des avancées en la matière.

*La capitaine **Béatrice Hainaut** est chercheuse sur les politiques spatiales au sein l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). Elle est docteure en science politique de l'université Paris 2 Panthéon-Assas. Auparavant, elle a occupé des postes en lien avec le spatial militaire, notamment au Centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux (COSMOS) et au Commandement de l'espace (CDE).*

Comment citer cette publication :

Béatrice Hainaut, « Les nouvelles ambitions spatiales de l'OTAN », *Briefings de l'Ifri*, Ifri, 4 avril 2024.

ISBN : 979-10-373-0851-1

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteurice.

© Tous droits réservés, Ifri, 2024

Couverture : © TSV-art/Shutterstock

42. « Conclusions du Conseil sur la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense », Conseil de l'Union européenne, novembre 2023.

43. À l'instar de la réflexion de la France sur sa contribution à l'APSS, ou celle des États membres sur les ressources humaines et financières à mobiliser au centre spatial de Ramstein.



27 rue de la Procession
75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org

